

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Septembre 2018

Date de convocation : 14/09/2018

Date d'affichage : 14/09/2018

Nombre de Membres:

En exercice: 14

Présents : 11

L'an 2018, le 21 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : M. GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, GOMMELET Florence, LORON Jeanne, RIVOIRAS Danièle, SAULNIER Yvette, MM : CHAUVEAU Guillaume, GESLIN Christophe, GILHODES Frédéric, GOUBA Ismaël, LEBLOND Jérémy

Absents :

Absent(s) : M. OURY Sylvain

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HORTANCE Annick à M. GESLIN Joseph, ROYAUX Sonia à M. LEBLOND Jérémy

Secrétaire de séance : Mme CHANTEUX Christelle

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 26 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu (C-R) de la réunion 26 juillet 2018.
- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 21 Septembre 2018, Mme CHANTEUX Christelle

ORDRE DU JOUR

- Redevance assainissement 2019
- Médiathèque - Présentation et validation de la phase PRO
- Association Essé-Le Theil Football Club - Subvention et convention
- Budget Commune - Décision modificative n°1
- Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- Syndicat Intercommunal des Eaux et Forêt du Theil - Rapport sur le service d'eau potable 2018
- Questions diverses

2018_08_01 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - Assainissement collectif - Redevance - Tarif 2019

M. le Maire rappelle le tarif 2018 :

Part fixe 105.73 € HT

Part variable (en fonction de la consommation d'eau potable) 2.10 € HT

Considérant le projet d'extensions des capacités du système d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif 2019 de la redevance d'assainissement collectif, comme suit :
 - Part fixe 110 € HT
 - Part variable 2.20 € HT
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

2018_08_02 - COMMANDE PUBLIQUE - ACTES SPECIAUX ET DIVERS - Médiathèque - Présentation et validation de la phase PRO

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les études de projet de la construction de la médiathèque et de la consolidation de l'ancien presbytère établies par l'agence Titan. Il rappelle qu'un groupe de travail constitué d'élus, de bénévoles, de financeurs et d'agents, suit le projet depuis le début à savoir l'étude sur l'avenir de la bibliothèque.

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 mai 2017, le Conseil municipal avait validé le programme de travaux pour un montant de 668 255 € et, par délibération en date du 26 janvier 2018, l'avant-projet sommaire pour un montant de 694 400 €, et par délibération en date du 6 avril 2018, l'avant-projet définitif pour un montant de 766 441 € HT (y compris un montant de 50 000 € de risque pour aléa, soit une enveloppe prévisionnelle de travaux de 716 441 € HT).

Au stade de la phase PRO, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 753 100 € (sans montant estimatif pour couvrir le risque d'aléa).

Le plan de financement prévisionnel actualisé du projet est évalué comme suit:

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Financement prévisionnel	HT	TTC
PRESTATIONS DIVERSES (MOE, SPS, CT, AMO, Diagnostics, Prog...) (I)	166 000	199 200	DRAC Construction	552 700	552 700
			DRAC Mobilier	48 000	48 000
			DRAC Informatique	17 000	17 000
AUTRES DEPENSES: mobilier, informatique, sécurité... (II)	130 000	156 000	Département	180 800	180 800
			Contrat de ruralité	90 435	90 435
			Communauté de Communes PRF	0	0
TRAVAUX (III)	801 000	961 200	Commune	215 596	266 404
1% artistique (IV)	7 531	9 037	fctva		170 098
Total I+II+III+IV	1 104 531	1 325 437	Total	1 104 531	1 325 437

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les études de projet, ainsi que le nouveau budget prévisionnel des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la poursuite du projet.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 2)

2018_08_03 - COMMANDE PUBLIQUE - AUTRES TYPES DE CONTRATS - Convention avec l'association Football-Club Essé-Le Theil

M. le Maire présente le projet de convention avec l'association Football-Club Essé-Le Theil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention excepté deux points à supprimer : la mise en place du tournoi avec l'aide des agents ainsi que le montant minimum de subvention de 500 €,
- d'autoriser le Maire à signer le document.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

2018_08_04 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Demande de subvention Essé Le Theil Football Club

M. le Maire informe l'assemblée du changement de bureau au sein de l'association ce qui explique la demande tardive de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € au Essé Le Theil Football Club au titre de l'année 2018 sous réserve de la présentation de leur numéro de Siret,
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

2018_08_05 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Principal - Décision modificative n°1

Suite à une erreur d'imputation au moment de la saisie du compte, il y a lieu de procéder à la modification suivante :

- c/1641	Emprunts en euros	+767 951.11€
- c/165	Dépôt et cautionnement	-767 951.11 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

2018_08_06 - COMMANDE PUBLIQUE - AUTRES TYPES DE CONTRATS - Convention entre la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Commune afin de procéder à la transmission électronique des actes

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Commune afin de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de

légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

M. le Maire informe que le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 2 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'État dans le département ou dans la région (pour les régions) une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT ;
- d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

La convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention telle que présentée,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

2018_08_07 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - Syndicat Intercommunal des Eaux et Forêt du Theil - Rapport d'activités 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au rapport d'activités de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal des Eaux et Forêt du Theil.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 1)

2018_08_08 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Ecole Saint-Antoine - Demande de participation à un séjour scolaire

Dans un courrier en date du 17 septembre 2018, Madame Davy, directrice de l'école privée St-Antoine, sollicite le Conseil Municipal afin qu'il octroie une aide exceptionnelle aux familles dont les enfants vont participer à un séjour "classe patrimoine" qui aura lieu du 1er et 2 avril 2019 au centre Les Joies du Rivage à Saint-Aubin-sur-Mer (Normandie). Ce séjour concerne 20 élèves (CM1-CMé). Le coût global du séjour est de 185 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de verser une aide exceptionnelle aux familles d'un montant de 20 € par élève,
- que la somme totale sera versée à l'AEPEC,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce liée à cette affaire.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 1) M. Ismaël Gouba a quitté la séance après la question n°6 à 22h.

2018_08_09 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Montant de subvention attribuée aux élèves

M. le Maire rappelle que la commune verse chaque année une participation par élève à différents établissements scolaires d'un montant de 15 € qui n'a pas changé depuis au moins 10 ans.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter ce montant et de le passer à 20 € à compter de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer à 20 € la participation de la commune par élève aux établissements scolaires qui sollicitent une aide.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 1)

Questions diverses :

Diverses informations

- ANC : achat d'un nouveau drapeau Soldats de France
- Recensement de la population janvier-février 2019
- Représentation théâtrale printemps 2019 dans le parc du musée
- Déménagement du musée
- Recrutement de David BURGET comme agent technique
- Eco pâturage : en attente d'agrément

Agenda

- Courir pour Curie 5-6-7 octobre 2018
- Parcours du Cœur dimanche 12 mai 2019 - réunion jeudi 18 octobre à 20h à la salle des Fêtes
- Commission Communication mercredi 26 septembre 18h30
- Prochain CM vendredi 19 octobre 2018.